

Le Président

150467

Pointe-à-Pitre, le 31 AOUT 2015

Réf. : CK/NS/CT- DECATAI n°15- 181

Objet : Invitation à une réunion d'information le 17/09/15

« L'accessibilité universelle dans les ERP : Sommes-nous prêts ? »

Dossier suivi par : Carole THEOBALD – Chef de département

Département Entrepreneuriat, Commerce, Animation Territoriale et Affaires Internationales

Tél. : 05 90 93 76 47 – Fax : 05 90 93 76 55 – E-mail : [c.theobald@guadeloupe.cci.fr](mailto:c.theobald@guadeloupe.cci.fr)

Madame, Monsieur,  
Cher ressortissant,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 était la date limite pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Propriétaire et gestionnaire d'ERP (Commerces, cafés, hôtels, restaurants, prestataires de services, ...), vous avez jusqu'au 27 Septembre 2015, pour élaborer et déposer auprès du service urbanisme de votre mairie, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Il vous est conseillé de réaliser avant cette date, un diagnostic sur les conditions d'accès de votre établissement (parking, cheminement extérieur, entrée, circulation intérieure, escaliers, cabines d'essayage, éclairage, comptoir de caisse, sanitaires, ...); l'objectif étant de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap quel qu'il soit (moteur, sensoriel, visuel, auditif et mental).

Soucieuse de vous accompagner au mieux dans la mise aux normes d'accessibilité de votre établissement, j'ai décidé de lancer une campagne d'information, de sensibilisation et d'accompagnement.

Aussi, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion d'information, organisée avec le concours de divers partenaires publics et privés concernés par le principe même de « l'accès à tout et pour tous », le :

**Jeudi 17 Septembre 2015, à 18h**  
**A la MAIRIE DE PETIT-BOURG – Hôtel de Ville - Rue Victor Schœlcher**  
**(Salle des délibérations) - 97170 PETIT-BOURG**

L'accessibilité universelle, plus qu'une obligation légale, c'est aussi une question de solidarité nationale. Il s'agit d'être attentif aux besoins de tous les usagers, sous peine de sanctions et d'amendes.

Dans l'attente de vous recevoir,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher ressortissant, l'expression de mes salutations distinguées.



Colette KOURY

P/j : préprogramme.



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

Présidence